

contrat

Source commerciale :

..... Bouche à oreilles Vitrines
..... Physio Portes ouvertes
..... Internet Journal

Nouveau Prolongation

Début du contrat:

Fin du contrat:

♀ ♂

Inscrivez vos données en MAJUSCULE merci

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

NPA | Lieu:

Tél.privé :

Tél. mobile:

E-mail:

@

Communiquez-nous tous changements de données telles que, adresse, e-mail, natel etc. Merci !

Conditions générales du contrat

Cotisations : Les prix s'entendent TVA comprise. Pour toute création ou modification de contrat, quel qu'en soit le modèle, des frais de dossier de Fr. 40.- sont ajoutés au montant de l'abonnement. La cotisation est en principe payable en une seule fois en liquide ou par carte de crédit. Les abos de 6 mois et de 12 mois peuvent être payés par mensualités. La date du premier paiement doit coïncider avec la date du début du premier entraînement.

[Le non-paiement de 2 mensualités consécutives entraîne l'exigibilité totale du solde de l'abonnement.](#)

La cotisation couvre toutes les prestations offertes par Sana Center selon la liste des prix à l'exception des boissons et collations prises au bar, des séances de massages, des séances additionnelles de "Personal coaching"etc., qui seront facturés séparément selon les tarifs affichés. Sana Center se réserve le droit de modifier le montant des cotisations avec effet à l'échéance de la période d'adhésion. Celui qui refuse l'augmentation à la possibilité de résilier le contrat conformément aux conditions générales du contrat.

6 mois 12 mois

Vitality Gold Platinum

AVS+AI AVS+AI

Midi Étudiant

Midi-DUO DUO DUO

Comptant 1x cash/carte Fr.
.....x BVR 20.-/BVR

Ordre permanentx tranche à Fr.

EC-MAESTRO POSTCARD VPAY

Prix de l'abonnement Fr.

Frais de dossier Fr. 40.-

Total Fr.

Offre

Dépôt clé (cash) Fr. 60.-

Bienne, le Signature membre (recto/verso)

SANA CENTER SA.....



Tournez la page

Durée et renouvellement du contrat. La résiliation doit parvenir à Sana Center au minimum un mois avant l'échéance du contrat pour être valable, sans quoi l'abonnement est renouvelé automatiquement pour la même durée que le précédent et aux conditions actuelles. Ladite résiliation doit s'effectuer par écrit et sous forme recommandée. Sana Center se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'adhésion d'un nouveau membre. Lors du renouvellement du contrat, tous les plans d'entraînement se trouvant sur la clé sont automatiquement supprimés. En cas de maladie, d'accident, de grossesse ou de service militaire, un contrat de 6 mois ou plus peut être prolongé pendant une durée équivalente à celle de l'absence et sur un maximum de 4 mois. **En cas de vacances il est également possible de bloquer l'abonnement pour une durée d'un mois consécutif, à condition de déposer la clé à la réception, ceci avant l'absence.** Dans le cas d'absence planifiée, la présentation d'un certificat médical ou d'un ordre de marche, grossesse ou autre doit s'effectuer avant le début de l'incapacité de fréquenter le centre.

Clé de membre. L'adhésion est personnelle et intransmissible. Chaque adhérent reçoit une clé de membre qu'il est tenu de présenter, au check-in et check-out, lors de chaque visite au centre. Toute personne contrevenant à la règle précédente s'expose à la résiliation immédiate de son contrat, sans droit au remboursement du solde de sa cotisation. La clé est mise à disposition par le centre contre un dépôt de Fr. 60.- à verser cash par l'adhérent. En cas d'établissement d'une nouvelle clé pour cause de perte ou de modification du contrat d'adhésion, le montant de Fr. 60.- est acquis au Centre. Un nouveau dépôt du même montant doit être versé par l'adhérent. **A partir de la deuxième année d'adhésion au centre, il n'y a pas de retour sur le dépôt de la clé.** L'adhérent, s'il le souhaite, peut déposer spontanément sa clé de membre en mains de Sana Center lorsque le contrat se termine, sans aucune prétention de remboursement.

Etendue des prestations. L'adhésion donne droit à l'utilisation des installations et infrastructures pendant les jours et heures d'ouverture officielles du centre. La salle ainsi que les équipements sont strictement interdits aux mineurs. Sana Center se réserve expressément le droit de fermer le centre pendant les jours fériés et les vacances ainsi qu'en cas de nécessité (nettoyages, révisions, réparations, etc.) et de modifier les horaires moyennant un affichage préalable ; ceci sans droit à aucune réduction de la cotisation.

Exclusion des responsabilités. Sana Center et son personnel se déchargent de toute responsabilité et des dommages résultant d'un accident, d'une blessure, d'une maladie ou d'une incompatibilité médicale, l'adhérent utilise les installations à ses propres risques et sa propre responsabilité. Cette clause s'entend également aux personnes non membre du centre. Il est fortement recommandé aux nouveaux adhérents de consulter un médecin afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de risques de pratiquer les activités cardio-vasculaires ou autres. Sana Center et son personnel déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol et de dommages aux objets de l'adhérent se trouvant à l'intérieur du centre ; ceci plus particulièrement pour les objets placés à l'intérieur des armoires fermées à clefs. La fermeture des armoires étant sous la propre responsabilité de l'adhérent.

Tenue et hygiène. Une tenue décente est de rigueur. Pour une question d'hygiène, le port du t-shirt à manches courtes est obligatoire (débardeur interdit). Il est interdit de pénétrer dans les salles de sport pieds nus, en chaussettes ou avec des chaussures ayant été portées à l'extérieur. Un grand linge est obligatoire afin de recouvrir les appareils durant l'entraînement. Les appareils cardio-vasculaires doivent être nettoyés après usage. La propreté est d'usage. Il est interdit de se raser, se couper les ongles, se râper la corne ou se teindre les cheveux, etc. La douche est obligatoire avant l'entraînement lors de fortes odeurs corporelles engendrées par certaines professions. Il est impératif de se sécher à l'intérieur des douches afin de ne pas amener l'eau dans les vestiaires.

Comportement. Il n'est pas permis de réserver un engin avec son linge. L'engin doit être libéré entre les séries. A la fin de l'utilisation de chaque appareil, les poids doivent être remis à leur place initiale et l'appareil déchargé afin d'assurer la sécurité des autres utilisateurs. Il est interdit d'importuner et de déranger les autres personnes fréquentant le centre. Il est interdit de fumer et de prendre des photos, sans autorisation, dans les locaux du centre. En quittant les vestiaires les casiers doivent être vides. Un dédommagement de 20.- sera demandé aux membres désirant récupérer leurs affaires. L'adhérent est tenu d'adopter un comportement conforme à la sécurité, à la réputation et aux intérêts de Sana Center. Sana Center se réserve expressément le droit de refuser l'accès au centre de toutes personnes qui contreviendraient aux règles citées ci-dessus; ceci sans droit au remboursement du solde de sa cotisation.

Respect des instructions du personnel et du règlement interne. L'adhérent s'engage à suivre les instructions du personnel et à respecter le règlement interne établis par Sana Center. Toute personne contrevenant gravement ou de manière répétée à cette règle s'expose à la résiliation immédiate de son contrat, sans droit au remboursement du solde de sa cotisation.

Modification des conditions générale et du règlement interne. Sana center se réserve le droit de modifier ses conditions générales et son règlement interne en tout temps moyennant un affichage préalable. Sana Center se réserve le droit de modifier ses tarifs, selon besoin, à la prochaine échéance de ce contrat.

For juridique et droit applicable. Pour tout litige en relation avec le présent contrat le for juridique est le siège social de Sana Center SA. Les parties conviennent d'appliquer le droit suisse à tout éventuel litige en relation avec le présent contrat.

Lu et accepté :